

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le 12 JAN. 2015

Affaire suivie par : Josiane BOULON

Téléphone : 04 72 43.60
Télécopie : 04 72 00 43 59
e-mail : josiane.boulon@culture.gouv.fr

OBJET : *Inscription au titre des monuments historiques de clocher de l'église Saint-Michel à Nantua (Ain)*

REFER : ARRETE n° 15 010

P. J. : 1 plan

ARRETE

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

VU la publication au Journal Officiel du 18 avril 1914,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Rhône-Alpes entendue en sa séance plénière du 1^{er} juillet 2014 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT la belle qualité architecturale du clocher et sa parfaite intégration à l'ancienne église abbatiale ainsi que l'appartenance probable de la partie inférieure à la structure d'origine, cet élément ne saurait être dissocié de l'ensemble du bâtiment.

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRETE

Article 1er:

Est inscrit au titre des monuments historiques le clocher de l'église Saint-Michel de Nantua, située place d'Armes à Nantua (Ain) cadastrée section AD parcelle n°237,

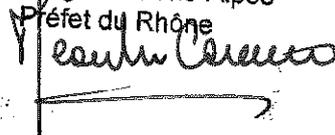
Cet édifice appartient à la commune de Nantua (Ain) sise à la mairie 17 rue de l'Hôtel de ville à Nantua (Ain) SIREN 210 102695 et représenté par son maire, cet édifice lui appartient par acte antérieur au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 :

Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 :

Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

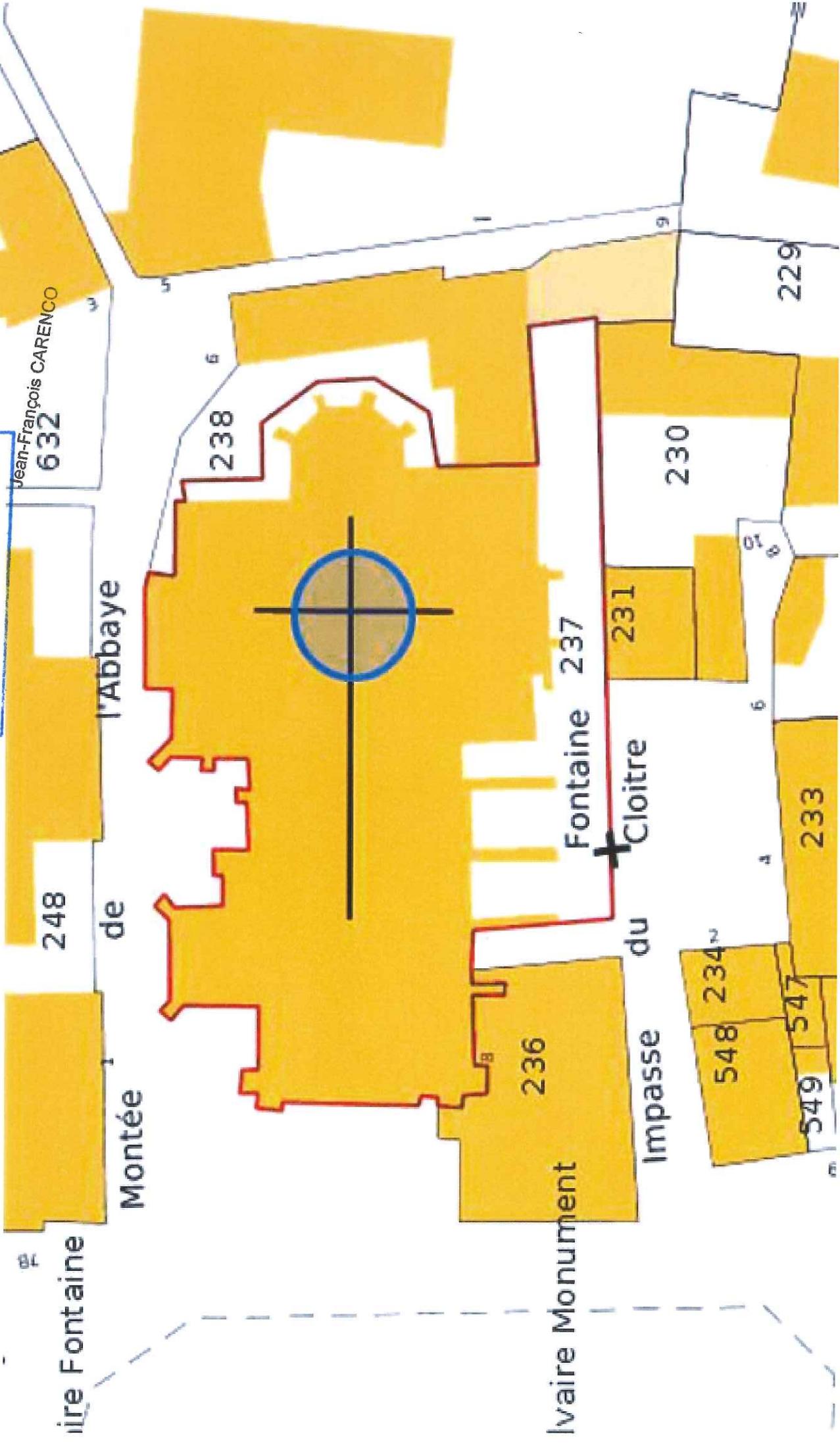
Le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône


Jean-François CARENCO

01 - Nantua, église Saint-Michel (classée MH)
section AD parcelle n°237
en bleu, le clocher.

Le Préfet
de la Région
Coutances
Alpes
Préfecture du Rhône

Vu pour être annexé
à l'annexe
du 12 JAN. 2015 15 010



ère Fontaine

vaire Monument

Impasse du

Fontaine 237

Cloître

248

de

l'Abbaye

238

236

231

230

234

233

229

242

633

Jean-François CARENCO
632

6

6

4

9

549

547

m

n

o

p

q

r

s

t

u

v

w

x

y

z